

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PÉVÈLE CAREMBAULT**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DELIBERATION
CC_2026_083**

L'an deux mille vingt six, le sept avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de Monsieur Philippe DELCOURT, Doyen d'âge, puis de Monsieur Ludovic ROHART, Président élu pour le reste de la séance, suite à la convocation faite le 31 mars 2026, par le Président sortant Monsieur Luc FOUTRY conformément à la loi.

OBJET :**AFFAIRES GENERALES ET
NUMERIQUES****AFFAIRES GENERALES*****Composition du Bureau
communautaire*****Présents au vote de la
délibération :**

Titulaires et suppléants
présents : 51
Procurations : 2

Nombre de votants : 53**Présents :**

Didier DALLOY, Luc FOUTRY, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Arnaud HOTTIN, Léone PIERKOT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Matthieu LESTOQUOY, Olivier VERCRUYSSSE, Jean-Luc LEFEBVRE, Bernard CHOCRAUX, Nicolas CUVELIER, David DUHAYON, Alain DUCHESNE, Renaud BIENKOWSKI, Pascal FROMONT, Stéphanie DUFERMONT, Nadège BOURGHELLE-KOS, Amandine GOUDARD, Cyprien DUBUS, Benjamin DUMORTIER, Marion DUBOIS, Joséphine FOSSAERT-LELOUTRE, Xavier GIRARD, Jean MOULLIERE, Anne WAUQUIER, José DUHAMEL, Régis BUE, Véronique DELOBEL, Thomas KOLAR, Sylvain CLEMENT, Marie CIETERS, Thierry DEPOORTERE, Jean-Louis DAUCHY, Sylvain BEAUVOIS, Vinciane FABER, Aline DESCAMPS, Bruno RUSINEK, Adrien LARTISIEN, Mady DORCHIES, Marc DUPUIS, Nathalie GABRYELEWICZ, Ludovic ROHART, Stéphanie DERNAUCOURT, Eric BRUNIN, Sylvain PEREZ, François-Hubert DESCAMPS, Martine PEREZ, Paul DHALLEWYN, Etienne BALY (suppléant de Christophe THIEBAUT)

Ont donné pouvoir :

Guy SCHRYVE, procuration à Frédéric PRADALIER
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY

Secrétaire de Séance : Jean MOULLIERE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 7 avril 2026

Délibération CC_2026_083

AFFAIRES GENERALES ET NUMERIQUES

AFFAIRES GENERALES

Composition du Bureau communautaire

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2025 fixant, à compter du prochain renouvellement général des Conseils municipaux, le nombre et la répartition des sièges du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Pévèle Carembault,

L'article L.5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales dispose que : « *Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Les membres du bureau sont élus selon les modalités prévues à l'article L. 2122-7* »

Par la présente, il convient d'acter la composition du Bureau communautaire.

Où l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 53 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 53 VOTANTS) :

- ***De fixer la composition du Bureau communautaire comme suit :***
 - ***Le Président,***
 - ***Les Vice-Présidents,***
 - ***Tous les maires qui ne sont pas vice-présidents, mais qui sont conseillers communautaires,***
 - ***Les conseillers communautaires représentant la commune si le maire n'est pas conseiller communautaire.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

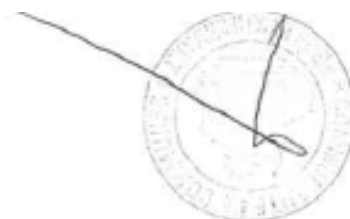
Jean MOULLIERE



Pour extrait conforme,

Le Président,

Ludovic ROHART



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_083
Objet :	Composition du Bureau communautaire
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-07 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalite
Identifiant unique :	059-200041960-20260407-CC_083-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20260407-CC_083-DE-1-1_0.xml	text/xml	849 o
Document principal (Délibération) Nom original : CC_083 _ Composition du Bureau communautaire.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260407-CC_083-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	146 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	9 avril 2026 à 16h20min04s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	9 avril 2026 à 16h20min07s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	9 avril 2026 à 16h20min11s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2026 à 16h20min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2026 à 16h20min32s	Reçu par le MI le 2026-04-09